

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 25 FEVRIER 2019 (VISIO-CONFERENCE)

---

Présents : Henri BERGERET, Gérard BOULOUNAUD, Ludivine CRUBELLIER, Marc CRUBELLIER, Jean-Pierre CUSINATO, Bernard DALMON, Simon DUFOUR, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Robert GIL, Philippe JAMET, Christine KITEGI, Richard LAGRAVE, Didier MESLET, Thierry MOUILLAUD, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Cyril PAILHOUS, Eric POUPPEVILLE, Lionel REY, Gérard VERNEREY.

Invités : Philippe RENAUT, Christelle TIFFY.

Excusés : Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Nathalie BERNARD, Eric CASTERAN, Michel COLOMA, Magali FAUVEAU, Michaël KARGBO, Joëlle LIEUX, Gilles MICHEL, Chantal PLANQUES, Christian RICOME, Guillaume ROLLAND, Caroline SUDRE, Julien VILLE.  
Cyril ESCOULA, Didier JANIN, Philippe LORMONT, Joël MASSON, Michel OLIVET, Dominique TRAIN.

Assistent: Fanny BABOU, Alexis BUSOLIN, Thibault HETZEL, Thierry JAMET.

*Début de la réunion : 18 :30*

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 12 janvier 2019 à Colomiers.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1. Affaires institutionnelles.**

Bernard DALMON rappelle avec tristesse le décès de Frédérique SEZIONALE, épouse du Président de la Fédération Française de Natation. Sa présence auprès de Gilles SEZIONALE, son mari, explique le report de la présente réunion du samedi 23 au lundi 25 février 2019.

De nouveaux délégués régionaux seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 2 mars 2019 :



- Sébastien LETRILLARD en qualité de Délégué Titulaire et Philippe JAMET en qualité de Délégué Suppléant au titre des clubs de 700 licences et plus (ce choix résulte de la proposition concertée des présidents de clubs concernés).
- Dominique TRAIN en qualité de Délégué Titulaire et Gérard BOULOUNAUD ainsi qu'Henri BERGERET en qualité de délégués suppléants pour les Comités Départementaux.

Bernard DALMON demande aux clubs de poursuivre la mobilisation en faveur de la licenciation de chaque adhérent malgré, à ce jour, des résultats en deçà des attentes. Concernant les structures affiliées à la fois à la Fédération Française de Natation et à l'ASPTT Fédération Omnisports, des discussions sont en cours entre chacune de ces fédérations afin d'aboutir à un accord résolvant le problème de l'acquittement des doubles licences.

## **2. Affaires financières.**

### **2.1. Intervention de Jean NESPOULOUS.**

Les comptes sont clôturés depuis le 31 août 2018. Il s'agit alors du premier exercice de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation sur 12 mois.

Suite à l'arrêt de travail d'une secrétaire-comptable, Jean NESPOULOUS remercie Frédérique PERRIN pour son implication puisque, désormais, tous les documents administratifs et suivis comptables sont centralisés sur le site de Montpellier ; le traitement des salaires est assuré par Bernard DALMON.

A termes, il s'agit d'aboutir à une organisation plus efficace et pérenne. Jean NESPOULOUS remercie Richard LAGRAVE pour son engagement, Christelle TIFFY et Philippe RENAUD pour leur accompagnement.

### **2.2. Bilan au 31 août 2018.**

Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Christelle TIFFY :

- Le total du bilan s'élève à 1 225 406€.
- Les investissements représentent 262 086 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 104 406 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 816 096 € ce qui permet de couvrir près de la moitié des dépenses de la Ligues Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 811 229 €.



- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 33 500 €; compte-tenu du niveau de fonds propres, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est en autonomie financière.

En conclusion, Christelle TIFFY expose que la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est saine et solide. Il y a autonomie financière sans recours aux emprunts. Les investissements de l'année ont été financés par les fonds propres. La trésorerie est à un niveau sécurisant et suffisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable.

Thibault HETZEL intervient pour informer qu'un budget prévisionnel est désormais réalisé sur l'actuel exercice afin de mieux suivre les comptes de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation. A titre d'exemple, 30 000 € émanant de retards de paiements de formations sur l'exercice actuel sont à déplorer.

### 2.3. Compte de résultats.

L'analyse de l'activité, présentée par Christelle TIFFY, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 445 524 € et comprennent notamment les licences (650 919 €) et les subventions (378 616 €), entre autres.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 507 833 € et comprennent les licences (454 013 €), les charges de personnel (158 684 €), entre autres.
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 62 309 € ; le résultat financier est positif de 11 729 €.

### 2.4. Intervention de Philippe RENAUT.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, atteste la totale conformité des comptes de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée en cohérence avec son activité et au regard de la législation en vigueur avec une structure financière saine et des capitaux propres confortables.

En conclusion, il est favorable à la mise à l'approbation du compte de résultats à l'Assemblée Générale du 2 mars 2019.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition.

### 2.5. Intervention de Bernard DALMON.

Bernard DALMON interpelle les élus ainsi que les cadres et les salariés présents que la justification des subventions perçues en 2017 demeure toujours en attente malgré son intervention du 12 janvier 2019 à Colomiers.



Il s'interroge aussi sur les paiements réalisés par les clubs, parfois sans facture associée, parfois avec un retard inacceptable.

## 2.6. Tarifs pour la saison 2019-2020.

- Aide aux organisations :

Dans un souci d'équité, il est proposé que le montant de l'aide aux organisations à la demi-journée soit fixé à 250 Euros pour chaque discipline. Richard LAGRAVE souhaite une majoration de cette aide pour les organisations en bassin de 50 m car il estime que le besoin en termes d'officiels est plus important. Dans un souci d'équité toujours, il est proposé de maintenir le montant à 250 Euros assorti d'une aide supplémentaire à la demande de l'organisateur dans le cas où un grand nombre d'officiels sont présents.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition.

- Indemnité kilométrique :

Afin d'inscrire la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation dans la transition écologique, il est proposé de s'aligner sur le dispositif fédéral en cours *i.e* encourager le co-voiturage en fixant l'indemnité kilométrique à 0,25 € pour les conducteurs seuls et en conservant l'indemnité à 0,35 €/km en cas de covoiturage.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition.

- Engagements :

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'augmentation d'environ 10% des droits d'engagements actuels pour chaque discipline, l'idée étant de maintenir la solidité financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation. Cette disposition s'accompagne naturellement d'économies en termes de fonctionnement lesquelles seront présentées à l'Assemblée Générale du 2 mars 2019.

## 3. Arbitrage.

Afin de sensibiliser les jeunes à l'arbitrage et tenter de combler un manque d'officiels B sur du long terme, le défi Officiels formule une proposition par l'intermédiaire de Didier MESLET :

- intégrer de jeunes officiels en natation course de notre région au jury d'une échéance nationale telle que les Championnats de France Jeunes Lucien Zins à Tarbes du 10 au 14 juillet 2019 (bassin couvert de 50 mètres, 8 couloirs, 8 réunions).



Pour ce faire, il convient de retenir :

- les modalités :
  - Réserver 8 places du jury pour de jeunes officiels de la Ligue Occitanie :
  - 4 officiels C (chronométreur) nés en 2002 et après.
  - 4 officiels B (chronométreur, juge de virages) nés en 2000 et après.
- Critères de sélection :
  - Les officiels C devront avoir une expérience d'au moins 6 réunions en tant que chronométreur à quelque niveau que ce soit.
  - Les officiels B devront avoir une expérience d'au moins 6 réunions en tant que juge de virages à quelque niveau que ce soit. De plus, pour les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2018, ils devront avoir suivi un recyclage au cours de la saison 2018-2019.
  - Ces officiels s'engagent à être présents dans le jury pendant la totalité des 8 réunions, et à assister à la réunion de préparation du mercredi après-midi (voir ci-dessous), ainsi qu'aux réunions de jury avant et après chaque réunion.
- Hébergement-Restauration-Transport :
  - L'hébergement et la restauration de tous ces officiels seront pris en charge par la Ligue du mercredi 10 juillet après-midi au dimanche 14 juillet après-midi.
  - Le regroupement, l'encadrement et le transport de la piscine au lieu d'hébergement seront assurés par un membre de la Commission régionale des officiels du mercredi soir au dimanche par minibus. Toutefois, un jeune officiel entrant dans ce cadre et désirant rester hébergé avec son club en aura la possibilité. Il est néanmoins souhaitable que ces jeunes officiels puissent former un groupe restant ensemble pour la durée des Championnats.
- Renseignements pratiques :
  - Ces officiels devront avoir :
    - un chronomètre en état de marche et un stylo (un minimum). Les officiels B devront avoir un sifflet.
    - un pantalon blanc. Possibilité de pantacourt ou jupe pour les filles.
    - un ou plusieurs polos leur seront fournis en fonction d'une éventuelle dotation nationale. En l'absence de dotation, tous les officiels recevront des t-shirts de la Ligue Occitanie.
  - Ils seront regroupés le mercredi après-midi à une heure qui leur sera communiquée ultérieurement (probablement vers 16 heures) pour un briefing par un officiel de la Commission régionale, et, au moins un des juges arbitres désignés par la FFN pour ces Championnats.



Cette proposition est approuvée à l'unanimité des votes moins deux oppositions (Ludivine CRUBELLIER et Robert GIL). Didier MESLET est sollicité pour contacter Denis CADON au sujet de l'opérationnalité de cette initiative.

#### **4. Activités estivales.**

L'ensemble des clubs estivaux, réunis le 23 février 2019 à Montauban, proposent que lors de la Coupe de France des Ligues, les nageurs sélectionnés pour les deux équipes de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, ne participent pas au Critérium Individuel (associé à la Coupe de France des Ligues) même si les temps de qualification sont réalisés. En effet, il semble incohérent de participer simultanément à une compétition par équipe et à des épreuves individuelles. De plus, au sein des équipes, composées par le Cadre Technique sollicité, les nageurs ne concourront pas nécessairement sur leur spécialité.

En conséquence, les clubs estivaux sollicitent l'avis du Cadre Technique concerné par cette compétition.

Indépendamment, Bernard DALMON s'oppose car ce règlement a déjà été voté ; il demande qu'une proposition soit formulée pour la prochaine saison mais il ne souhaite pas limiter le nombre d'épreuves aux nageurs.

#### **5. Questions diverses.**

En l'absence de questions diverses, la réunion est clôturée.

*Fin de la réunion : 21h*

**Bernard DALMON**  
**Président**

**Simon DUFOUR**  
**Secrétaire Général Adjoint**